

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mai 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 mai 2008, à 19h dans la salle du conseil de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Jean JUNG Maire de Spicherent.

Membres en exercice	23
Nombre de suffrages	23

Présents (19) : Jean JUNG, Paul BALANDRAS, Yves OBERTIN, Alain WEISLINGER, Jérôme GREFF, Jean-Claude KLER, Arsène KIEHL, Brunhilde HUBSCHER, Alain PISTER, Charles WERNERT, Stéphane KNOLL, Claudine KLEIN, Thierry BOUR, Anthony GERBER, Frédéric KLEIN, Jean-Claude WOLFF, Jean- Nicolas JUNG, Anita BOUSCH, Christine WEITER, Léon DIETSCH

Procuration (4) :

Olivier GUGNON pour Paul BALANDRAS
Christiane HAMANN pour Christine WEITER
Hervé MALICK pour Jean JUNG
Léon DIETSCH pour Jean-Claude WOLFF (à partir du point n°9)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du 25 avril 2008
2. Recrutement d'agents saisonniers
3. Rémunération de la formation d'assistants éducatifs du poste de Kindererziehrin
4. Taxe sur les emplacements publicitaires
5. Tarif de location pour le foyer socioculturel
6. Aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin- Meuse
7. Offre de prix pour un audit concernant l'assainissement de la Z.A.C. du Heckenallmend
8. Office National des Forêts – Travaux sylvicoles exercice 2008
9. Départ à la retraite
10. Maintenance pour le site internet de la Commune
11. Vente de terrain en section 8 parcelle 298/3
12. Demande de subvention du Souvenir Français
13. Maison de la famille TAISNE
14. Divers
15. Informations

1.Approbation de la séance du 25 avril 2008

Le procès verbal de la séance du 25 avril 2008 est adopté à l'unanimité.

2.Recrutement d'agents saisonniers

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-2^e alinéa;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour compléter l'effectif du service technique pendant les congés des agents titulaires;

Sur le rapport du Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à recruter, durant les vacances d'été, 10 jeunes gens ou jeunes filles comme agents saisonniers non titulaires pour compléter l'effectif du service technique pendant les congés des agents titulaires. La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 288 (indice majoré 288) et les crédits correspondants seront inscrits au budget supplémentaire de l'exercice 2008.

3.Rémunération de la formation d'assistants éducatifs du poste de Kindererziehrin

Dans le cadre de la convention signée avec le Conseil Général suite à l'embauche de la « Kindererzieherin », Mademoiselle Andréa FRANZEN, pour l'enseignement de l'allemand à l'école biculturelle, la commune s'est engagée à faire suivre à l'agent les formations nécessaires pour son poste de locutrice native à l'école maternelle du village.

Ces journées (6 heures/jour) ont eu lieu en 2007 pendant les vacances scolaires, en l'occurrence en dehors de ses heures de travail, aux dates ci-dessous :

- du 12 au 20 février soit 7 jours
- du 2 au 5 avril soit 4 jours
- du 6 au 12 juillet soit 5 jours

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à verser à l'agent l'indemnité correspondant aux journées de formation effectuées.

4.Taxe sur les emplacements publicitaires fixes

En fonction des augmentations définies par l'Etat, il y a lieu, chaque année, de revoir les tarifs applicables sur les emplacements publicitaires. La circulaire du Ministère de l'Intérieur a présenté les nouvelles dispositions fiscales, en l'occurrence, les nouveaux tarifs, applicables à compter du 1^{er} juillet 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

d'appliquer les nouveaux tarifs officiels de la taxe sur les emplacements publicitaires fixes avec effet au 1^{er} juillet 2009.

5. Tarif de location pour le foyer socioculturel

Le foyer associatif est souvent loué une demi-journée pour divers évènements familiaux. Dans le règlement du foyer, il n'y a pas de tarif qui correspond à cette location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

de fixer à 50 € la location d'une demi-journée du foyer associatif.

6. Aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Des demandes de subvention à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse avaient été faites pour les travaux d'assainissement des rues d'Alsting et d'Etzling et pour le secteur de la Z.A.C. du Heckenallmend.

La Commission des Aides du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau au cours de sa réunion du 3 avril 2008 a décidé de nous accorder l'aide financière suivante pour l'ensemble des dossiers, à savoir :

Nature de l'aide	Montant retenu	Taux	Montant de l'aide	Durée
Avance remboursable	930 000 €	17,5 %	162 800 €	10 ans
Subvention	930 000 €	17,5 %	162 800 €	/

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Agence de l'Eau.

7. Offre de prix pour un audit concernant l'assainissement de la Z.A.C. du Heckenallmend

D'importants travaux d'assainissement sont prévus à la Z.A.C. du Heckenallmend. Afin de pouvoir les réaliser au mieux, il serait souhaitable de faire un audit de la situation des rejets auprès des industriels et artisans de cette zone. Une offre de Véolia nous est parvenue. Cette prestation d'un montant de 2 104,96 €TTC comprend :

- Envoi d'un questionnaire aux industriels ou artisans,
- Interprétation des renseignements transmis par les intéressés,
- Schéma de configuration des rejets pour chacun,
- Fiche de constat avec observations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le devis pour un montant de 2 104,96 €TTC.

8. Office National des Forêts - Travaux sylvicoles exercice 2008

L'O.N.F. vient d'adresser à la Commune un devis pour les travaux sylvicoles à réaliser en forêt pour 2008. Le devis nous étant parvenu après le vote du budget primitif 2008, le Maire propose de ne retenir qu'une partie du devis, à savoir le nettoiement dépressage en entretien peuplement feuillus pour un montant de 1 664,83 €TTC.

Lors du débat, il a été demandé à ce que la commission de l'Environnement prévoit dès l'automne, avec l'Office National des Forêts, les estimations chiffrées pour l'année suivante, de manière à pouvoir inscrire les sommes nécessaires au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le devis d'un montant de 1 664,83 €TTC.

9. Départ à la retraite

L'agent technique des écoles maternelles de La Brême d'Or, Madame Jeanine BREIT, fera valoir ses droits à la retraite à compter du 31 août 2008. Afin de récompenser les 37 années de bons et loyaux services rendus dans les écoles, la commune souhaite lui remettre un cadeau. Par ailleurs, il sera également remis à l'agent la médaille d'Or du travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à verser la somme de 650 € dont 500 € pour l'achat du cadeau et 150 € comme gratification pour la médaille d'Or, à l'Amicale du Personnel Communal à l'occasion du départ à la retraite de l'agent.

10. Maintenance pour le site internet de la Commune

La tenue et la mise à jour du site internet de la commune (www.spicheran.fr), nécessite une réorganisation complète. Une offre de la société « KaribouWeb » propose à la municipalité la réalisation de ces mises à jour pour une durée annuelle tacitement reconductible pour un montant de 358,80 €TTC.

D'autre part, afin d'améliorer la fluidité et la capacité en mémoire du site, il faudrait faire migrer le site vers un hébergeur plus performant. La société « KaribouWeb » a fait une offre dans ce sens pour un montant annuel de 191,36 €TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le devis d'un montant de 358,80 €TTC pour les mises à jour annuelles du site internet de la commune.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le devis d'un montant de 191,36 €TTC pour la migration du site de la commune vers l'hébergeur Web Gold.

11. Vente de terrain en section 8 parcelle 298/3

Suite au travaux d'agrandissement du supermarché ATAC et du changement d'enseigne pour devenir « Simply Market », la société a fait la demande pour l'acquisition de la parcelle 298/3 en section 8 pour agrandir leur surface de vente. Sur proposition du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

de proposer à la vente la parcelle référencée en Section 8 – 298/3 pour un montant de 7 000 €, montant destiné essentiellement à couvrir les frais d'arpentage et le déplacement d'une armoire électrique sur la parcelle en question.

12. Demande de subvention du Souvenir Français

Le Comité du Souvenir Français Section de Spicheran lors de sa dernière Assemblée Générale porte à l'attention de ses membres et de la municipalité de l'état des plaques nominatives des disparus de la commune lors des derniers conflits. Il souhaite reprendre à la peinture dorée tous les noms y figurant et demande dans ce cadre une subvention de 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
et par vote en l'absence du Président et du Trésorier du Souvenir Français, décide,
par 20 voix pour et 1 abstention
d'attribuer la somme de 100 €au Souvenir Français.

13. Maison de la famille Taisne

Un courrier daté du 22 mars 2007 d'un membre de la famille Taisne proposait à la vente la maison familiale située au 3, rue de l'Eglise pour un montant de 51 000 €négociable. Ne sachant pas si une réponse écrite de la commune a été faite par la précédente municipalité, le Maire souhaite répondre à la famille dans les termes du point 2 de la séance du 24 novembre 2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

- de proposer à la famille TAISNE la somme de 40 000 €pour l'acquisition de leur propriété sise rue de l'église
- d'autoriser, sur cette base, le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition.

14. Divers

Aucun point divers n'est à l'ordre du jour.

15. Informations

Le maire informe le Conseil Municipal des dates et invitations aux conseillers des prochaines manifestations des associations.

La séance est close à 21 heures.